



# SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

## PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois d'octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 6 octobre 2023, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

**Présents : M. GUERIN, Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, PLISSONNIER, Ms GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER,**

**Excusés : Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, M. PETITJEAN**

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire.

**Secrétaire de séance : M. GISBERT-CUREAU**

### **ORDRE DU JOUR**

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
  
- Délibérations :
  - Décision modificative n° 1 : budget principal
  - Décision modificative n° 1 : budget annexe locaux commerciaux
  - Subvention exceptionnelle Diam's Club Bourg-Péronnas
  - Tarif de mise à disposition d'équipements sportifs à la MFR La Vernée
  - Convention de mise à disposition du minibus communal à l'association ALFA3A
  - Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur le patrimoine de la Commune de Servas suite à candidature spontanée
  
- Urbanisme :
  - Présentation des dossiers en cours
  
- Questions diverses

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 AOÛT 2023

Vincent Reynaud, excusé lors de la dernière séance du Conseil Municipal, regrette le manque de débat et la décision prise par la majorité des élus de ne pas donner suite au projet d'installation d'un distributeur de pizza.

Le Conseil Municipal approuve néanmoins à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 31 août 2023.

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DM2023-27 : Délivrance d'une concession dans le cimetière à Mme Danièle RAYNAUD – columbarium emplacement E7 carré 3**

Décision de délivrer à Mme Danièle RAYNAUD, une concession pour une case au columbarium, au cimetière de Servas, à l'emplacement n° E7 carré 3, pour une durée de 30 ans à compter du 21 août 2023.

### **DM2023-28 : Droit de préemption urbain – vente CHAVANEL/BAGNON-VERNE**

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée C 599 sise « 7 lotissement les Platanes – 01960 SERVAS ».

### **DM2023-29 : Droit de préemption urbain – vente CERDAN/JARRIGE**

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées C 949, 977 et 983 sises « 26-30 chemin de Longchamp – 01960 SERVAS ».

### **DM2023-30 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de Mme BLANC Marie Raymonde – emplacement 18 - carré 2**

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de Madame BLANC Marie Raymonde pour l'emplacement n° 18 carré 2, pour une durée de 15 ans à compter du 22 avril 2023.

### **DM2023-31 : Travaux de restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente - Lot 4 « menuiseries intérieures » : avenant n° 2**

Décision de valider et de signer l'avenant n° 2 suivant :

	NOM	MARCHE INITIAL		AVENANT 1		AVENANT 2		MARCHE DEFINITIF	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
LOT 4	MENUISERIE BADOUX	24 215,17 €	29 058,20 €	5 488,25 €	6 585,90 €	809,59 €	971,51 €	30 513,01 €	36 615,61 €

### **DM2023-32 : Avenant n° 1 au contrat de location du garage situé « Place des Anciens Combattants », loué à M. COCHET Didier et à Mme CLAIN Marie-Josée**

Décision de réviser le loyer du garage situé « Place des Anciens Combattants », loué à M. COCHET Didier et Mme CLAIN Marie-Josée, le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre.

### **DM2023-33 : GROUPAMA : remboursement de sinistre suite à l'effraction de la Mairie et de l'atelier municipal en date du 8 novembre 2022**

Décision d'accepter le remboursement dudit sinistre adressé par l'assurance GROUPAMA d'un montant de 2 501,02 €.

### **DM2023-34 : Travaux de restructuration du pôle sportif et de la salle polyvalente : avenants de prolongation du délai d'exécution**

Décision valider et de signer les avenants de prolongation de délai au 31 décembre 2023 à tous les lots cités ci-après :

- lot 1bis « Démolitions gros œuvre »,
- lot 2 « Charpente couverture zinguerie »,
- lot 3 « Menuiseries extérieures aluminium »,
- lot 4 « Menuiseries intérieures bois »,
- lot 5 « Plâtrerie peinture plafonds »,
- lot 6 « Carrelage faïence »,
- lot 7 « Plomberie ventilation sanitaires »,
- lot 8 « Electricité courants faibles ».

## **DELIBERATIONS**

### **DEL2023-38 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET PRINCIPAL**

- Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,
- Vu la délibération n° DEL2023-16 du 6 avril 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,
- Considérant la nécessité d'apporter des ajustements de crédits sur le budget principal, en dépenses et en recettes, pour des opérations d'ordre,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications budgétaires dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	511,46 €	0,00 €	0,00 €
R-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	511,46 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>511,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>511,46 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>511,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>511,46 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 sur le budget communal 2023.

### **DEL2023-39 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**

- Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,
- Vu la délibération n° DEL2023-16 du 6 avril 2023 adoptant le budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2023, en suréquilibre,
- Considérant la nécessité d'apporter des ajustements de crédits sur le budget annexe des locaux commerciaux, en dépenses de fonctionnement, pour des opérations réelles,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications budgétaires dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6161 : Primes d'assurances multirisques	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-635 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 sur le budget annexe des locaux commerciaux 2023.

#### **DEL2023-40 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DIAM'S CLUB BOURG-PERONNAS**

Madame Christèle MAYOUSSIER, Adjointe en charge des finances, présente à l'Assemblée une demande d'aide financière formulée par l'association de danse Diam's Club Bourg-Péronnas, pour la participation d'une de leurs membres et habitante de Servas au Championnat du Monde à Krakow en Pologne le 28 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €, à l'association de danse Diam's Club Bourg-Péronnas ;
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif.

#### **DEL2023-41 : TARIF DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA MFR LA VERNEE**

Madame Christèle MAYOUSSIER, adjointe en charge des finances, informe l'Assemblée que, par délibération n° DEL2021-37 du 30 août 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mise en disposition d'équipements sportifs à la MFR « La Vernée » de Péronnas.

Elle précise que le tarif horaire d'utilisation, fixé à 14 € pour l'année scolaire 2021/2022, doit être défini chaque année par décision du Conseil Municipal.

La MFR « La Vernée » de Péronnas ayant communiqué le nombre d'heures d'utilisation des équipements sportifs au cours de l'année scolaire 2022/2023, à savoir 100 heures, il convient à l'Assemblée de délibérer sur le coût horaire à appliquer pour cette saison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le coût horaire d'utilisation à 14 € pour l'année scolaire 2022/2023.

## **DEL2023-42 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS COMMUNAL A L'ASSOCIATION ALFA3A**

Monsieur Ludovic CURT, Adjoint au Maire délégué aux affaires relatives à l'école, à la petite enfance et au cadre de vie, informe l'Assemblée que l'association ALFA3A sollicite régulièrement le prêt du minibus communal dans le cadre des activités menées par l'accueil de loisirs « Graines de Malice ».

Une convention a été établie afin de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Servas met à la disposition de l'Association ALFA3A le minibus communal de 9 places de marque Renault Trafic et notamment les droits et devoirs de chacune des parties.

**VU** les modalités administratives, financières et techniques définies dans la convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre la Commune de Servas et l'Association ALFA3A ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## **DEL2023-43 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE SERVAS SUITE A CANDIDATURE SPONTANEE**

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 2 mars 2023, la SAS Bresse Energies Citoyennes (BEC01) est venue présenter son activité liée à l'investissement pour la transition énergétique en Bresse.

Dans ce cadre, la production d'électricité photovoltaïque sur des toitures du patrimoine bâti de la Commune pourrait ainsi contribuer au développement des énergies renouvelables.

La SAS BEC01 a identifié deux sites sur lesquels elle envisagerait la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques, à savoir, la toiture de la salle Henri Baillet/ garderie périscolaire/cantine et la toiture de l'Eglise.

C'est pourquoi il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt suite à la candidature spontanée de la SAS BEC01 en vue de confier à un opérateur privé l'installation d'équipements photovoltaïques indépendants sur les 2 sites identifiés.

Cet appel à manifestation d'intérêt aura pour objet de permettre à tout tiers susceptible d'être intéressé de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les candidats devront porter la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des centrales de productions photovoltaïques et en assurer le financement.

Le ou les candidats retenus suite à l'appel à manifestation d'intérêt bénéficieront d'une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels sur le domaine concerné de la Commune, qui pourra prendre la forme d'une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 2122-1-1 et L 2122-1-4 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2541-12 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt qu'a la Commune de Servas à développer sur son patrimoine des installations photovoltaïques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la mise à disposition avec constitution de droits réels pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur les 2 sites identifiés à savoir, la toiture de la salle Henri Baillet/ garderie périscolaire/cantine et la toiture de l'Eglise ;
- **DECIDE** d'organiser, pour ce faire, une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence nécessaires pour permettre aux candidats potentiels de se manifester via un appel à manifestation d'intérêt ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cet appel à manifestation d'intérêt ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, à l'issue de cette consultation, toute convention d'occupation temporaire avec le soumissionnaire retenu.

## URBANISME

### *Présentation des dossiers en cours*

N° dossier	Demandeur	Objet des travaux	Adresse	Décision
DP 001 405 23 B0024	SAINT-CYR Loïc	Isolation thermique par l'extérieur	18 lotissement le Bois Joli	Non-opposition du 25/09/2023
PC 001 405 23 B0003	SERVAS AUTOMOBILE	Construction d'une extension d'un atelier de garage automobile	300 route de Bourg	Accord du 10/10/2023
PC 001 405 23 B0005	COMMUNE DE SERVAS	Construction d'un bâtiment pour permettre l'installation d'un four à pain	130 rue du Noyer	Accord du 10/10/2023
PC 001 405 23 B0006	BOULOS Alexis et Sarah	Extension d'une maison individuelle	142 rue des Aulnes	Accord du 18/09/2023

### *Révision du PLU : état d'avancement*

Le plan de zonage d'assainissement étant en cours de validation par Grand Bourg Agglomération, aucune date n'est encore fixée pour l'enquête publique relative à la révision du PLU, qui doit se tenir concomitamment avec celle du zonage d'assainissement et celle de la modification du règlement du lotissement Val Roman II.

Le projet de PLU sera présenté devant la commission du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Grand Bourg Agglomération le lundi 16 octobre 2023. Une rencontre préalable avec M. Guillaume FAUVET et M. Elie MAXIT s'est tenue le 10 octobre 2023.

### **Appels à candidature Projet Urbanisme de Grand Bourg Agglomération :**

#### **- Aménagements 2022-2023 :**

- Aménagement du centre bourg : la prochaine réunion est programmée le 25 octobre 2023.
- Liaison modes doux Servas/Lent : la première réunion s'est tenue le 11 octobre 2023 au cours de laquelle le projet a été présenté au cabinet d'étude BLC Géomètres-Experts et Urbanistes (Berthet-Liogier-Caulfuty). La prochaine réunion est fixée au 29 novembre 2023.

#### **- Aménagements 2023-2024 :** deux projets ont été déposés.

- Aménagement de l'entrée nord de la Commune (RD1083) : le projet, ayant pour objectif de requalifier le mode doux existant entre le centre bourg et l'entrée d'agglomération, et de matérialiser de façon plus soutenue l'entrée de l'agglomération afin d'inciter les usagers à réduire leur vitesse, a été retenu.
- Etude de faisabilité de l'installation d'une résidence Séniors au centre de la Commune : le projet, ayant pour objectif de définir un type de résidence possible et les aménagements des accès à réaliser adaptés au public concerné, n'a pas été retenu.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Serge GUERIN :**

### **➤ Restructuration du pôle sportif et de la salle des fêtes :**

- Visite du SDIS le 11 octobre 2023 : un avis favorable a été émis pour l'ouverture du site. La sous-commission départementale de sécurité se réunira le 31 octobre pour l'avis définitif.
- Remise des nouvelles clés et visite des locaux par les associations prévues le 13 octobre 2023 à 17 h 30. La rencontre est ouverte aux élus qui le souhaitent.
- Condamnation des anciens vestiaires permettant l'avancement des travaux de la salle des fêtes.

➤ **Foncier :**

- Projet de modes doux entre Servas et Lent : rencontre avec un propriétaire souhaitant acquérir une parcelle boisée dont une partie située à l'entrée Est, en bordure de la RD 64, serait nécessaire à la Commune pour l'aménagement du projet. Durant cette entrevue, les règles d'urbanisme applicables à ce terrain situé dans une zone naturelle et en Espaces Boisés Classés ont été rappelées.

➤ **Commission « voirie et chemins communaux »** : les travaux sur la RD 64 « Route de Saint-André » sont en cours d'achèvement. Les finitions (marquage au sol...) nécessitant une interdiction de circulation, se feront de nuit après le 15 octobre 2023. Les agents communaux ont installé la signalisation verticale.

➤ **Lutte contre la prolifération des ragondins** : l'opération des archers a commencé mi-septembre. Elle se déroule tôt le matin et le soir. Un bilan régulier est fait. Aucune contestation n'a eu lieu.

➤ **Rencontre avec la Gendarmerie du 29 septembre 2023** : point sur les interventions sur la Commune.

➤ **Commission Communication** : préparation du bulletin municipal.

➤ **Assemblée Générale du Tennis Club Lent Servas** : compte-rendu.

**Christèle MAYOUSSIER :**

➤ **CCAS :**

- Point sur les dossiers en cours.
- Repas : il se déroulera le 18 novembre 2023 au restaurant de Condeissiat. L'animation musicale a été trouvée. Bon retour sur les inscriptions.
- Colis : distribution programmée le 16 décembre 2023.

➤ **Plan Communal de Sauvegarde** : bonne avancée. Un rendez-vous en Préfecture est programmé le 17 novembre 2023 pour présenter les premiers éléments de travail. Des rencontres sont fixées avec les entreprises locales courant novembre. Il est constaté un bon retour des questionnaires distribués aux habitants.

➤ **Adressage** : une nouvelle mise à jour a été nécessaire pour mettre en cohérence les données avec le tableau de classement des voies communales.

➤ **Finances :**

- Point sur les dépenses d'investissement en réunion de municipalité.
- Rencontre avec les deux Conseillers au Décideurs Locaux de la DGFIP le 6 octobre 2023, pour une présentation du bilan financier et fiscal de la Commune.

- Rencontre avec Madame CHAMPIER, chargée des financements de projets à Grand Bourg Agglomération, le 13 octobre 2023, pour faire le point sur les différentes aides pouvant intéresser la Commune dans ses futurs projets.

#### **Stéphane GISBERT-CUREAU :**

- **Conférence territoriale de Grand Bourg Agglomération :** compte-rendu de la réunion dont les thèmes portaient sur le logement, le schéma directeur des pistes cyclables, les subventions communales et associatives...

#### **Jean-Claude ECOCHARD :**

- **Rénovation du logement de la Cure situé 2 place de l'Eglise :** les travaux avancent lentement.

- **Travaux :**

- Remplacement de la porte sectionnelle du garage de la cantine fixé au 16 octobre 2023.
- Remplacement des volets roulants à la salle des fêtes programmé par l'entreprise prochainement.
- Réparation des toilettes de l'école maternelle prévue mercredi 18 octobre 2023.
- Travaux de PATA (enrobés à froid point à temps automatique) réalisés.
- Travaux d'éclairage du chemin piétonnier reliant la Gare au Val Roman à relancer.
- Abandon du second entretien du bief « Val Roman/Thiards ».
- Réflexion sur les agrès de la piste VTT.
- Devis de réfection de la toiture du périscolaire et de remplacement des fenêtres de la cantine à relancer.
- Etude des chantiers qui pourraient être commandés cette fin d'année :
  - Etanchéité du local ménage de l'école primaire.
  - Nivellement du terrain rue des Peupliers afin de faciliter l'entretien.
  - Réaménagement du pont de bois derrière la salle de sport.

#### **Pascal LEGRAIS-BOUCHER :**

- **Associations :** comptes rendus des réunions et assemblées générales :

- Les Amis du Fours de la Fretaz du 06/09/2023,
- Club des supporters du FCVVJ du 09/09/2023,
- La Madrigale du 28/09/2023.

- **Préfecture de l'Ain** : compte rendu de la réunion du 14 septembre 2023 sur les mesures de prévention et de lutte contre les menaces et les violences faites aux élus.

**Ludovic CURT :**

- **SIEA :**
  - Webinaire sur la cyber sécurité. Des formations sur ce sujet sont également organisées par la CNFPT pour les agents territoriaux.
  - Webinaire sur à la gestion intercommunale de l'éclairage public.
- **Cadre de vie – opération « Nettoyons la Nature »** : la participation était en baisse par rapport à l'année dernière. 50 Kg de déchets ont été ramassés sur 3 parcours dont 1 à Lalleyriat.
- **Petite-Enfance – Jeu concours du Bois du Suc** : le tirage au sort a eu lieu le 23 septembre 2023. 5 lots ont été remis. La participation est également en baisse par rapport à l'année dernière (25 participants).
- **Conseil Municipal des Enfants** : prochaine réunion le 14 octobre 2023 pour la création des décorations pour le repas du CCAS.
- **Ecole** : la rentrée s'est bien passée malgré quelques difficultés les premiers jours dans la gestion de la cantine et du temps méridien.

**Marie-Laure PLISSONNIER :**

- **Eclairage public** : dysfonctionnement de certains lampadaires rue des Peupliers et au Val Roman II.
- **Atelier-découverte** : il aura lieu le 18 octobre avec pour thème la fabrication du jus de pommes.

Prochaine séance du conseil : 9 novembre 2023

Séance levée à : 23 h 00.

Le Secrétaire de séance,  
Stéphane GISBERT-CUREAU



Le Maire,  
Serge GUERIN

